

BULLETIN MUNICIPAL

de SAINT-COULITZ

MAI 2008

AGENDA...

Jeudi 8 mai,

Commémoration de la victoire de la guerre 39-45 : tous les Saint-Coulitziens sont invités à se réunir pour perpétuer la mémoire de ceux qui ont versé leur sang pour que le fascisme soit terrassé, et que nous retrouvions le goût de la liberté.

Rendez-vous à 11 heures au monument aux morts situé au cimetière.

Les collégiens de 3^{ème}, dont cette partie de notre histoire est au programme, prendront part à cette cérémonie.

Samedi 10 mai

vers 12 heures,

La municipalité offre le verre de l'amitié pour l'accueil de la délégation d'Isserteaux, commune jumelée à Saint-Coulitz depuis 1993...

Tous les Saint-Coulitziens sont invités à partager ce moment de convivialité, salle polyvalente en Mairie, qu'ils soient ou non, famille d'accueil.

Cet échange est entièrement organisé par les bénévoles du Comité d'Animation qui, une fois encore, n'ont pas ménagé leurs efforts pour préparer ce week-end festif. Qu'ils en soient, au nom de tous, chaleureusement remerciés.

Pour mémoire...

La fête de Saint-Laurent aura lieu le samedi 9 Août, la fête communale de Saint-Coulitz le samedi 13 Septembre.



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens, Chers conseillers municipaux et chers amis,

Vous venez de m'élire à la tête du conseil municipal et je vous en remercie.

Ce scrutin est certainement celui dans lequel nos concitoyens s'investissent le plus, les taux de participation le prouvent. Le droit de vote est l'un des acquis les plus essentiels de notre démocratie. C'est avec d'autant plus de joie que je savoure le goût de cette victoire collective. Aussi, je ne pouvais pas accepter les nouvelles fonctions que vous m'attribuez sans que ceux qui m'ont ainsi soutenu et accompagné soient très sincèrement remerciés.

Notre mission est avant tout de répondre aux besoins des habitants de cette commune, plus encore d'améliorer la satisfaction de cette demande en utilisant tous les moyens à notre disposition. Je forme le vœu que cette assemblée demeure un espace privilégié de démocratie et je m'emploierai à ce que les principes essentiels et le jeu démocratique soient respectés.

Je propose que nous relevions ensemble ce défi.

Allocution prononcée par Gilles SALAÜN lors de son investiture le 21 mars. 2008

Le Conseil Municipal

Le Conseil municipal du 21 mars a installé la nouvelle assemblée des élus de la commune. Gilles Salaün est élu Maire, par 6 voix contre 5 à Denise Kervévant.

Jean-Pierre Aubert est élu Premier Adjoint, Eugène Thomas Deuxième Adjoint, Sylvie Hamon troisième Adjointe, par 6 voix pour, et 5 abstentions.

Le choix de trois adjoints au lieu de deux, et même un seul il y a seulement quelques années, répond à une double volonté de partager les responsabilités au lieu de les concentrer sur une même personne, et de préparer l'avenir en impliquant d'emblée les jeunes élus dans les instances municipales.

Cette décision ne coûtera pas un centime de plus à la commune de Saint-Coulitz, puisque Jean-Pierre Aubert, indemnisé en tant que Vice-Président à la CCCPC renonce à son indemnité d'adjoint.

Le Conseil Municipal du 28 mars a réparti les responsabilités et précisé les indemnités : Pour le maire, montant brut mensuel 636,01 €, pour les adjoints 246,92 €. 6 voix pour, 1 contre (indemnité du 3^{ème} adjoint), 4 abstentions.

Indemnité du receveur : elle est fonction du nombre d'opérations comptables effectuées, et se monte à 380 € par an environ, 11 pour.

Délégations extérieures :

Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay (CCPCP) :

Jean Pierre Aubert, Gilles Salaün, suppléante Sylvie Hamon

Syndicat d'électrification : Jean-Pierre Aubert, Jean-Michel Le Quéau

Syndicat Mixte de l'Aulne (eau) : Gilles Salaün ; suppléant Fernand le Grand.

Syndicat mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyère (smatah) : Eugène Thomas, suppléant Jean-Pierre Aubert.

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la création d'une caserne de pompiers à Châteaulin : Jean-Pierre Aubert, Fernand Le Grand ; suppléant Gilles Salaün. 6 voix pour, et 5 abstentions.

Pour information : Abandon de la taxe de Participation à la Voirie et aux Réseaux (PVR) dont le principe avait été voté, sans réflexion préparatoire, à la dernière minute du dernier conseil de 2007. Il s'agissait de demander à tous les futurs constructeurs sur la commune une partie du financement des aménagements publics induits, en voirie et réseaux.

Petites annonces...

Cette rubrique peut-être mise à la disposition de tout Saint-coulitzien qui souhaiterait faire une annonce, trouver ou proposer un service, un covoiturage, vendre ou acheter un objet d'occasion, etc...

Il s'agit d'un service aux particuliers.

Dans l'attente...

Bonne nouvelle !

Les conteneurs poubelles seront nettoyés et désinfectés fin mai, début juin. D'ores et déjà le dépôt de Coatigrac'h a été remis en état par l'employé communal chargé des espaces verts.

Nous comptons sur chacun pour que les effets de cet entretien perdurent...

Tous les déchets doivent être stockés dans des sacs fermés suffisamment solides, les sacs doivent être déposés dans les conteneurs et non par terre...

Ne pas oublier de rabattre le couvercle du conteneur...

Les paysages de la commune ne doivent pas être dégradés par la négligence de quelques uns !

Quant au tri sélectif, il ne faut pas relâcher les efforts qui ont été faits, mais, au contraire les accentuer. En effet, en 2007, la facture des ménages n'a pas augmenté, malgré les très gros travaux sur l'usine d'incinération

Les Commissions Municipales

Le 28 mars 2008 les quatre commissions chargées de préparer le travail des conseils municipaux ont été installées :

Commission Finances et Gestion du personnel : Gilles Salaün Président, Jean-Pierre Aubert, Sylvie Hamon, Denise Kervévant, René Latouche, Fernand Le Grand.

Commission Cadre de vie, Travaux, Urbanisme, Agriculture : Eugène Thomas (Président), Denis Brélivet, Denise Kervévant, Fernand le Grand, Jean-Michel Le Quéau .

Commission Développement des Solidarités et Vie Associative : Sylvie Hamon (Présidente), Jean-Pierre Aubert, Claire Gendron, Denise Kervévant, Jean-Michel Le Quéau.

Commission d' Appel d'offres : Gilles Salaün (Président) suppléante Sylvie Hamon, Jean-Pierre Aubert, Denis Brélivet, Eugène Thomas, suppléants Fernand Le Grand, Jean-Michel Le Quéau, Denise Kervévant.

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : Sylvie Hamon (Présidente), Marguerite Ansquer, Jean Pierre Aubert, Gilles Salaün, un représentant des associations caritatives, trois personnes de Saint-Coulitz, qui ne sont pas membres du conseil municipal (la désignation de ces personnes est en cours).

La composition du CCAS est statutaire et son budget est séparé de celui de la commune.

Réunion publique

Plusieurs riverains de la route départementale D 770 ,qui traverse Saint-Coulitz de Croas-Ar-Born à Châteaulin, nous ont fait part de problèmes de sécurité routière qu'ils rencontraient sur cette voie :

- difficultés de manœuvre au carrefour de Croas-Ar-Born,
- vitesse excessive dans ce même quartier et plusieurs autres tronçons, en particulier à l'entrée de Châteaulin, à partir de Feunteun Vad,

- écoulement des eaux pluviales qui dévalent le Menez Quellec'h,
- signalisation « horizontale » afin de sécuriser les accès au propriétés sur cet axe,
- visibilité au carrefour de la Pointe,
- accès des piétons au contre halage, passage piétonnier de traversée à ce contre halage pour les habitants du quartier de Banine,Stang-Al-Lijou et du lotissement Briand.

Avant de prendre contact avec les services départementaux en charge de cette route, nous souhaitons faire le point avec tous les usagers concernés, afin d'être sûrs qu'aucun problème n'a été oublié, et recueillir les suggestions de tous pour les

solutions à envisager.

Ensuite la Commission Travaux étudiera avec les services de voirie départementale ce qu'il est possible de faire dans l'immédiat ou d'envisager dans un avenir proche.

Afin d'examiner, dans le meilleur esprit constructif qui soit, l'ensemble des problèmes concernant cette route, nous vous proposons donc de nous retrouver

**SAMEDI 17 MAI
à 10h30,
salle municipale de la Mairie,**

Ceux d'entre vous qui souhaiteraient participer à cette réunion, mais rencontreraient des difficultés pour s'y rendre, peuvent téléphoner en Mairie (02 98 86 17 65), pour trouver une solution de covoiturage.

Cette réunion est ouverte à tout Saint-Coulitzien intéressé par les problèmes évoqués.

Le Conseil des Sages

Le Conseil des Sages, en son temps, avait fait connaître SAINT-COULITZ au-delà de nos frontières. Cette initiative avait été couronnée par l'octroi du « Prix du Civisme » à Kofi Yamgnane qui avait fait don à la commune du chèque de 50 000 f qui honorait ce prix. Aujourd'hui plus de 600 Conseils des Sages ont fleuri en France, et il serait vain de vouloir dénombrer les Conseils étrangers, notamment en Allemagne, en Italie, ou en Suisse. Le Conseil des Sages n'a pas de pouvoir de décision, il aide à la transmission de la mémoire de la commune, peut donner des conseils aux élus, en vue de les aider à prendre leurs décisions. Il sera renouvelé à mi-mandat, au bout de trois ans, afin de permettre une plus large participation et que l'investissement de chacun ne soit pas trop lourd. En effet, beaucoup de personnes hésitent, à

partir d'un certain âge, à se présenter sur une liste et à s'investir dans un conseil municipal. Mais ils restent des citoyens à part entière et souhaitent donner leur point de vue, échanger sur les projets concernant leur commune, en quelques mots vivre pleinement leur citoyenneté dans un engagement moindre que celui d'un élu. Il serait souhaitable que la répartition hommes, femmes soit équilibrée.

***Nous sollicitons les volontaires.
Pour se porter candidat(e)s
vous pouvez vous inscrire en
Mairie
jusqu'au samedi 17 mai 2008,
12 heures.***

La Tribune

La loi fait obligation au Maire de toute commune qui édite un bulletin municipal, d'accorder une tribune d'expression aux élus de son opposition.

La majorité est soucieuse d'appliquer ce principe de base de toute instance démocratique, car les électeurs ont le droit de connaître ce qui motive les prises de position de tout élu et justifie son vote au conseil municipal.

Les élus de la liste du maire sortant n'ont pas souhaité utiliser cette tribune qui leur a été proposée.

La Communauté de Communes (CCPCP)

Dans notre programme électoral, nous avons indiqué que nous ne souhaitons pas qu'une même personne cumule les fonctions de Maire et de Vice Président de la CCPCP, et encore moins qu'elle cumule les indemnités afférentes... Le choix s'était porté sur Jean-Pierre Aubert pour être candidat à la Vice-Présidence à la CCPCP : il y a bien été élu, et sera en charge de la commission Communication. Cette stratégie a permis de doter Saint-Coulitz de trois adjoints, sans qu'il en coûte un centime de plus au contribuable, puisque J.P Aubert renonce à percevoir son indemnité d'adjoint. Il est clair que la Commune de

Saint-Coulitz ne financera qu'une indemnité de Maire et deux indemnités d'adjoints, que la CCPCP ne financera qu'une indemnité de Vice-Président Saint-Coulitzien. Cette décision a une autre incidence non négligeable pour notre commune : le bureau de la CCPC étant statutairement constitué du Président, des Vices Présidents et de tous les Maires des communes adhérentes, Saint-Coulitz a donc deux représentants au bureau de la Communauté, comme Cast qui a fait le même choix que nous.

***Et un grand merci doit être adressé à
notre Premier Adjoint pour son civisme !***

Peut être utile... Un boulanger propose son pain et ses pâtisseries fraîches le dimanche matin de 9h15 à 10h place F. Mitterand. Un pizzaiolo est à votre service le jeudi soir près de l'entrée de l'église !

Suite de la page 2

du SIDEPAC en Briec qui traite nos déchets. C'est grâce au bénéfice de ce tri, qui a réduit de manière significative le volume à traiter.

Ce volume peut encore baisser si chacun y met de la bonne volonté, et la facture de tous s'en ressentira !

Continuons à trier...
Les bouteilles en verre ou plastique dans leurs conteneurs spéciaux, sans oublier les bouchons pour l'aide aux handicapés. Seuls les déchets ménagers seront entreposés dans les conteneurs ordinaires. Les déchets verts doivent être directement déposés au Péré, mais pensez aussi au compostage, qui est la meilleure des solutions.

La déchetterie du Péré récupère également les métaux, le bois, les encombrants, les gravats, les batteries, les piles, les ampoules etc...

***Elle est ouverte
les lundi, mardi,
mercredi,
de 14h à 19h,
les vendredi et
samedi de 9h à 12h
et 14h à 19h, ceci
jusqu'au 30
septembre ;
ensuite, elle fermera
le soir à 18h.***

tél : 02 98 73 04 26

Le coin du poète

Le chat ouvrit les yeux,
Le soleil y entra.
Le chat ferma les yeux,
Le soleil y resta.

Voilà pourquoi, le soir,
Quand le chat se réveille,
J'aperçois dans le noir
Deux morceaux de soleil.

Maurice Carême
1899 / 1978



Mairie de SAINT-COULITZ
Place François Mitterrand
29150 SAINT-COULITZ

Tel : 02 98 86 17 65
Fax : 02 98 86 20 16
mairie.saint-coulitz @orange.fr

Ouverture :
du mardi au vendredi inclus
de 8h à 12h et de 13h30 à
17h15
le samedi de 9h à 12h..

directeur de la publication :
Gilles SALAUN

La vie Saint-Coulitzienne...

Cet espace est mis à la disposition des associations de la commune.

Le Comité d'Animation de Saint-Coulitz communique...

A l'occasion de la venue des Auvergnats de la commune jumelée d'Isserteaux, le week-end de la Pentecôte, **les 10, 11 et 12 mai**, le comité d'animation « San Kouled Animation » propose à tous les Saint-Coulitziens intéressés de participer aux activités de la journée du 11 mai.

Programme :

visite de l'Aquashow d'Audierne et de la Pointe du Raz, et repas du soir

(choucroute de la mer) avec animateur.

Tarifs

adultes, journée complète 25€, sortie seule 15€, repas 12€
enfants, journée 15€, sortie 10€, repas 5€.

Pour permettre l'organisation, il est nécessaire de **s'inscrire avant le 1^{er} mai** au 02 98 86 21 04 (Annie Colin) ou 02 98 86 37 46 (Claudie Jestin).

Autres animations prévues pour l'été :

- soirée crêpes le 9 août,
soirée couscous le 13 septembre.

Des nouvelles du chantier de l'église...

Les travaux vont bon train : la maçonnerie sur le clocher est terminée, les maçons s'affairent au rejointoiement extérieur. La charpente est en cours de restauration sur la nef et l'ossuaire. Il semble que la charpente du cœur, des transepts Nord et Sud, soit plus ancienne que le reste. Une consultation des « Bâtiments de France » est nécessaire pour avis sur la nature des travaux à y effectuer, et cela pourrait signifier une dépense conséquente par rapport au projet initial. C'est le Conseil Municipal qui devra alors décider de la réalisation ou non de ces travaux

inattendus

Il en est hélas souvent ainsi dans les restaurations de monuments...
Déjà, le cœur et le rétable ont dû être démontés et remisés avec le mobilier intérieur, afin de subir une restauration annexe. Cette restauration n'avait pas été prévue, mais s'est avérée nécessaire et urgente : il faudra, là aussi, prévoir un surplus d'environ 50 000€, pour lequel un investissement communal de l'ordre de 30 % est à envisager. Pour l'instant, le budget de cette opération s'élève à 610 000€, espérons que la suite ne réservera pas d'autres mauvaises surprises ...

Les solidarités...

Dans notre programme pour les élections municipales nous avons annoncé notre volonté de faire construire au bourg de Saint-Coulitz, un certain nombre de logements locatifs adaptés à la vie des personnes âgées. En effet, certains ne peuvent envisager de rester vieillir dans leur logement actuel pour diverses raisons : éloignement trop important de tout voisinage, maison trop grande à entretenir, escaliers trop nombreux, etc...

En tout état de cause, compte tenu des délais nécessaires au montage de ce type de dossier et du temps imparti pour la réalisation des travaux, il est impensable que ce projet aboutisse avant deux ou trois ans, mais nous voulons avant toute chose connaître les besoins des Saint-Coulitziens dans ce domaine. Par ailleurs ce projet concerne aussi bien les personnes qui vivent seules qu'en couple et pourrait, le cas échéant, être étendu à des personnes plus jeunes souffrant de handicaps.

Aussi nous avons adressé un courrier à toutes les personnes de plus de soixante cinq ans de la commune, afin de réaliser une enquête sur les besoins de cette tranche de la population en matière de logement.

*Dernière minute... il est possible de s'inscrire dès à présent en Mairie pour le **Concours des Maisons Fleuries**, la limite des inscriptions se situant fin mai comme d'habitude.*